

# CONSEIL MUNICIPAL

de



## Compte Rendu de la Séance du Mardi 21 Février 2017

---

### SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITES CONSULTATIFS .....	2
II - INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS .....	3
III - CONVENTION UNIQUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE .....	3
IV - OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) À ALÈS AGGLOMÉRATION .....	4
V - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR LE BUDGET 2017 .....	5
VI - ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CRÉANCE IRRÉCOUVRABLE .....	6
VII - RÉVISION DES GRILLES TARIFAIRES DES RÉGIES ET DES PRESTATIONS COMMUNALES .....	6
QUESTIONS DIVERSES .....	15

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 21 Février 2017 à 20H30.

**ETAIENT PRÉSENTS** : MM. BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David – BERNARD Philippe - DATO Élisabeth – FRANCES Henri - GOGUILLON Nathalie - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – MALAVELLE William - MARTIN Laurence – MEYNIER Jérôme - MONIER Rudy - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre - ROUX Marie-Christine - ROUX Philippe - SIRVIN Jean – TECCO Bernard – THIBONNIER Nathalie -

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme ASSENAT Marion (Procuration à Mme PAUTARD Véronique) - Mme COMBE Isabelle (Procuration à Mme GOGUILLON Nathalie) – Mme FONTBONNE Céline (Procuration à Mme ROUX Marie-Christine) - M. LASH Christian (Procuration à M. Jean-Charles BENEZET) – Mme SORTAIS Virginie (Procuration à M. ROUX Jean-Pierre)

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme COULET Suzanne

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme THIBONNIER Nathalie.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les procurations qui ont été données par des Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour. Il note également l'absence excusée de Madame Suzanne COULET.

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 24/01/2017**

Monsieur le Maire signale les rectifications demandées par écrit par Monsieur Jean SIRVIN, en faisant remarquer toutefois que certains éléments chiffrés qui sont mentionnés sur ce document, n'ont pas été donnés lors du précédent Conseil.

Aucune autre remarque n'étant émise, le procès-verbal du compte rendu du Conseil de la séance du 24 Janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **I - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITES CONSULTATIFS**

Monsieur le Maire fait le point sur le travail des Commissions municipales et des Comités consultatifs qui se sont réunis aux dates suivantes :

**1. Commission Culture et Festivités (réunion du 02 février 2017) - Annexe – Doc N°1**

Le compte rendu de la commission ayant été déposé sur le portail CICM, celui-ci n'appelle aucun commentaire.

**2. Commission des Finances (réunion du 15 février 2017) – Annexe – Doc N°2**

Le compte rendu de la commission ayant été déposé sur le portail CICM, Monsieur le Maire indique que la commission a été essentiellement consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire, lequel fait l'objet du point N°5 du présent ordre du jour.

**3. Commission des Affaires Communautaires (réunion du 15 février 2017) – Doc N°3**

Le compte rendu de la commission ayant été déposé ce soir sur les tables, Monsieur le Maire évoque les deux points qui ont été abordés :

- ✓ Le transfert de la compétence PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire): il a été proposé au cours de la commission, de délibérer sur une opposition au transfert de la compétence PLU jusqu'en 2020, date des prochaines élections communautaires.
- ✓ La signature de la convention unique avec Alès Agglomération : La convention unique passée en 2016 entre les communes et Alès Agglomération, doit être renouvelée suite au passage de celle-ci à 73 communes.

Les questions diverses portaient sur trois points :

- ✓ Prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui devra être votée en Conseil Communautaire avant le 1er/10/2017,
- ✓ Prise de compétence de l'assainissement collectif,
- ✓ Prise de compétence sur l'eau potable.

## II - INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire expose les affaires examinées par le Bureau et le Conseil Communautaires qui se sont réunis le Jeudi 9 Février 2017. Il évoque les points principaux qui ont été abordés.

### Bureau Communautaire du Jeudi 9 Février 2017 – 17H30

- ✓ Vente des lots 2, 3 et 15 dans la zone industrielle PIST 2 et PIST 4 au lieu-dit Bas Rieu Sud à Alès.
- ✓ Vente des lots A1124p et 1135p dans la ZAC de Méjannes les Alès.
- ✓ Tableau des effectifs d'Alès Agglomération au 1<sup>er</sup>/01/2017.
- ✓ Demandes de subventions dans le cadre des crédits spécifiques de la Politique de la Ville et des relais emploi.
- ✓ Signature d'une convention pour la valorisation des déchets, avec l'éco-organisme agréé ECO TLC.

### Conseil Communautaire du Jeudi 9 Février 2017 – 18H00

- ✓ Représentation d'Alès Agglomération dans les différents organismes et associations.
- ✓ Vote des différents tarifs et redevances.
- ✓ Garantie d'emprunt Logis Cévenol – OPH Alès Agglomération.
- ✓ Vote de l'Attribution de Compensation prévisionnelle dont le montant pour Saint Christol lez Alès s'élève à 784 480 €.
- ✓ Création d'un service commun SIG (Système d'Information Géographique).
- ✓ Convention FttH (Fiber to the home, "Fibre optique jusqu'au domicile").
- ✓ Indemnité d'interventions à l'école de musique.

Les prochaines séances se dérouleront courant Mars.

## III – CONVENTION UNIQUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 22 novembre 2016, le Conseil municipal avait autorisé le Maire à signer avec le représentant de la communauté d'Alès Agglomération (à 50 communes) une convention unique qui se substituait aux conventions antérieures suivantes :

- ✓ Une convention de gestion des bâtiments communautaires (20/10/2015),
- ✓ Une convention de mise à disposition de services entre la commune et Alès Agglomération (17/11/2015),
- ✓ Une convention de mise à disposition à titre gracieux de bâtiments à usage scolaire (15/09/2015),

- ✓ Une convention de prestations de services (chauffage, transports scolaires, entretien école de musique – 15/11/2015),
- ✓ Une convention de prestation de services pour l'entretien des espaces verts du giratoire près du lycée (10/12/2015).

Le nouvel EPCI créé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sous l'appellation d'Alès Agglomération (à 73 communes) nécessite une nouvelle autorisation de signature à donner au Maire.

A l'exception des pages faisant référence au changement d'entité administrative et du tableau de mise à disposition de personnel, le contenu de cette convention unique reste identique à celui de la convention de 2016 (Cf. Annexe – Doc N°4).

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

**Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer la convention unique entre la Communauté d'Alès Agglomération et la Commune de Saint Christol Lez Alès.**

#### **IV - OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) À ALÈS AGGLOMÉRATION**

Monsieur le Maire indique que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme mais que les communes membres d'une intercommunalité disposent d'un délai pour s'opposer au transfert de cette compétence.

Le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes.

Même s'il faut être conscient de l'impact qu'aura le transfert de l'assainissement et de l'eau potable vers l'EPCI puisque ce dernier aura alors la maîtrise de l'urbanisme, Monsieur le Maire indique que la Municipalité souhaite conserver, le plus longtemps possible, la maîtrise de l'aménagement du territoire communal.

Il est proposé au Conseil de s'opposer au transfert du PLU auprès de la communauté d'Alès Agglomération.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Alès Agglomération et demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, pour la présentation du (DOB) Débat d'Orientation Budgétaire (Cf. **Annexe – Doc N°5**) qui doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif et qui concerne les grands axes d'orientation du budget à venir (investissement, fiscalité locale, ...). Celui-ci repose également sur les données financières communiquées par les services de l'État (réformes fiscales, dotations, ...) au jour de la séance du Conseil ainsi que sur la prise en compte du contexte économique et social du moment.

Monsieur Jérôme MEYNIER commente les points du DOB qui a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

### **1<sup>ère</sup> partie : Le cadre de l'élaboration du budget 2017**

- ✓ La situation nationale et internationale : le Brexit, l'année 2017 qui est une année électorale, l'engagement de la France vis-à-vis de l'Europe et la croissance faible,
- ✓ Les perspectives de croissance sont de l'ordre de 1.2 % pour 2017,
- ✓ Les concours financiers de l'État ont fortement diminué avec le gel des dotations de 2011 à 2014 et la baisse des dotations de 2014 à 2017 avec notamment la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) dont la réforme devrait intervenir en 2018,
- ✓ Les mesures fiscales et les dégrèvements représentent pour Saint Christol une perte nette de 68 000 €.

### **2<sup>ème</sup> Partie : Les orientations budgétaires 2017**

#### Les Recettes

- ✓ En ce qui concerne les orientations budgétaires, il existe beaucoup d'inconnues avec la nouvelle Agglo. Au niveau de la fiscalité directe, le choix a été fait de ne pas augmenter les taux, de même que pour la fiscalité indirecte, c'est à dire la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), la Taxe additionnelle sur les droits de mutation, et la Taxe sur l'électricité),
- ✓ La refonte de l'Agglo a généré la remise à plat du pacte financier déterminé en 2015 et 2016 et la commune n'a aucune visibilité à ce sujet. Il a été voté une attribution de compensation prévisionnelle 2017 calquée sur celle de 2016, dont on ne connaîtra le montant définitif qu'en fin d'année.
- ✓ Les dotations sont en baisse (Cf. simulation sur le tableau) et implique une baisse pour la commune de 355 000 €.

#### Les Dépenses

- ✓ Pour les charges générales, on assiste à un blocage au niveau des recettes. Le choix a été fait de réduire les dépenses afin de passer le cap de l'année 2017. Un gros travail a été réalisé par tous les services pour atteindre une réduction de 5% par rapport à 2016.
- ✓ Les charges de personnels : la revalorisation du point d'indice de 0.6% en juillet 2016 et 0.6% en février 2017, pour laquelle il n'y a pas eu de compensation. Cela a fait l'objet d'un travail important de la part du service des ressources humaines pour absorber cette revalorisation.
- ✓ Les subventions aux associations, dont le montant atteint pratiquement 70 000 €, ont subi une baisse de 10% en 2017. IL est à noter que les associations continuent à bénéficier de nombreux avantages.
- ✓ Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a, lui aussi, réalisé de nombreux efforts avec une baisse des dépenses. La subvention qui lui est allouée par la commune représente environ 60 000 €.
- ✓ L'allocation de compensation prévisionnelle est de 785 000 € au 21/02/2017.
- ✓ La dette : Aucun emprunt n'a été prévu en 2017 en raison du fort impact annuel sur le fonctionnement par le remboursement des intérêts. Le choix a été fait d'attendre la dernière

échéance d'un prêt, en 2018, pour s'engager à nouveau en se laissant la possibilité de faire une décision modificative au budget 2017 si un emprunt s'avérait nécessaire. Il est à noter que la dette est à la baisse avec 232 000 € d'intérêts et 334 000 € de capital à rembourser pour 2017.

- ✓ Sur le plan des investissements, les projets sont les suivants :
- Sécurité : l'opération d'installation de l'alarme incendie de la Maison Pour Tous est un dossier compliqué qui est en phase de finalisation,
  - Voirie 2017 : beaucoup de dispositifs se rattachent à la sécurité,
  - Scolaire et périscolaire : la réfection de la cour de l'école maternelle Joliot Curie,
  - Cadre de vie : réfection des toitures des bâtiments publics pour lesquelles deux subventions ont été demandées.
  - Renforcement du réseau électrique,
  - L'éclairage de la Pyramide,
  - La boucle cyclo découverte,
  - Développement durable : remplacements des ampoules d'éclairage par des modèles à LED et installation d'une borne de recharge pour les voitures électriques,
  - Sport : le vestiaire de Rouret dont le début des travaux est espéré prochainement.

**Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, pour l'exercice 2017, durant la présente séance du Conseil Municipal.**

## **VI - ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CRÉANCE IRRÉCOUVRABLE**

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'admission en non-valeur émise par le Trésorier d'Alès Municipale. Celle-ci porte sur une créance concernant l'émission d'un titre de recettes relatif à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) de 2013 à l'encontre de l'entreprise "Les villas SONMEZ".

Le montant de cette créance représente une somme de 648,00 €. Cette somme n'ayant pu être recouvrée par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) suite à une liquidation judiciaire du 25/11/2014), il convient d'annuler le titre concerné par l'émission d'un mandat au compte 6541.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la créance non recouvrable de 648,00 € et d'annuler le titre concerné par l'émission d'un mandat au compte 6541, afin de régulariser la comptabilité communale.**

## **VII – RÉVISION DES GRILLES TARIFAIRES DES RÉGIES ET DES PRESTATIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'actualiser les droits et tarifs des prestations municipales pour l'année 2017. Les propositions sont les suivantes :

### A. Tarifs École Municipale du Sport

En l'absence de reprise d'activité, il est proposé de maintenir le même tarif qu'en 2016 jusqu'à nouvelle délibération.

Année	2013	2014	2015	2016	Proposition 2017
Tarif	21,50 €	22,00 €	22,50 €	23,50 €	23,50 €

Tarif applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### B. Tarifs de l'École Municipale des Arts Plastiques

En l'absence de reprise d'activité, il est proposé de maintenir le même tarif qu'en 2016 jusqu'à nouvelle délibération.

Année	2013	2014	2015	2016	Proposition 2017
Tarif	21,50 €	22,00 €	22,50 €	23,50 €	23,50 €

Tarif applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### C. Tarifs de la régie de recettes des spectacles

Il est proposé un maintien des tarifs actuels jusqu'à nouvelle délibération :

	Tarifs actuels					
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F
Tarif normal (Couleur bleue)	6,00 €	10,00 €	12,00 €	16,00 €	22,00 €	2,00 €
Tarif réduit (1) (Couleur orange)	3,00 €	5,00 €	6,00 €	8,00 €	11,00 €	1,00 €

NB : (1) pour scolaires, étudiants, chômeurs et enfants de moins de 12 ans accompagnés.

### D. Régie de recettes des droits de places

Il est proposé de maintenir les tarifs de 2016, à savoir :

#### 1) Emplacements pour le marché de détails et les commerces ambulants

Type de tarif / Tarif	2014	2015	2016	Proposition 2017
Emplacements du marché de détail (au mètre linéaire sur 2 m de profondeur)	1,60 €	2,00 €	2,10 €	2,10 €
Emplacement pour marchand de pizza (Tarif précédent x4 mètres x 2 jours x 13 semaines = tarif au trimestre)	166,40 €	208,00 €	218,40 €	218,40 €
Emplacement pour camion de vente d'outillage	122,00 €	130,00 €	136,00 €	136,00 €

Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

#### 2) Emplacements pour les cirques

Type de tarif / Tarif	2014	2015	2016	Proposition 2017
Cirque avec capacité d'accueil moins de 100 places /Tarif par place et par représentation	0,50 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Cirque avec capacité d'accueil de plus de 100 places /Tarif par représentation	60,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €
Caution demandée à l'installation	300,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €

Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

### 3) Emplacements pour les forains

Type de manège ou d'activité	Tarifs forfaitaires par jour			
	2014	2015	2016	Proposition 2017
MANÈGE ADULTES/ADOS (Auto-tampon, chenille, Sidewinder, ...)	46,00 €	48,00 €	49,00 €	49,00 €
MANÈGE ENFANTS (Mini scooter, manège enfantin, trampoline...)	31,00 €	33,00 €	34,00 €	34,00 €
BARAQUE ATTRACTION (Pêche aux canards, tir, casse-boîtes, structures gonflables, ...)	16,00 €	18,00 €	19,00 €	19,00 €
ROULETTES	62,00 €	64,00 €	66,00 €	66,00 €
<b>BARAQUE À FRIANDISES (Churros, chichis, bonbons, pizzas...)</b>				
Surface < 5 m <sup>2</sup>	16,00 €	18,00 €	19,00 €	19,00 €
5 m <sup>2</sup> ≤ Surface < 15 m <sup>2</sup>	26,00 €	28,00 €	29,00 €	29,00 €
Surface < 15 m <sup>2</sup>	36,00 €	38,00 €	39,00 €	39,00 €
<b>JEUX DE PIÈCES (Cascades, grues, jeux vidéo...)</b>				
Surface < 40 m <sup>2</sup>	31,00 €	33,00 €	35,00 €	35,00 €
Surface ≥ 40 m <sup>2</sup>	41,00 €	43,00 €	45,00 €	45,00 €
PROMENADE A DOS DE PONEYS	36,00 €	38,00 €	40,00 €	40,00 €

Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

### 4) Emplacements pour les marchés d'été

En l'absence de reprise d'activité, il est proposé de maintenir le même tarif qu'en 2016 jusqu'à nouvelle délibération.

Éléments pris en compte	Tarifs forfaitaire par jour			
	2014	2015	2016	Proposition 2017
Emplacement	5,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €

Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

### 5) Emplacements du marché de Noël

Éléments pris en compte	Tarifs forfaitaires par jour			
	2014	2015	2016	Proposition 2017
Exposants installés à l'intérieur de la Maison Pour Tous	25,50 €	26,00 €	26,00 €	26,00 €
Exposants installés à l'extérieur de la Maison Pour Tous	15,50 €	16,00 €	16,00 €	16,00 €
<b>Forains (voir tarifs forains)</b>				

NB : Gratuité pour les APE de la commune et associations St Christolennes installées à l'extérieur.

Une caution de 40,00 euros sera demandée aux exposants réservataires occupant la Maison Pour Tous.

(Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017).



### E. Régie de recettes des locations de salles municipales

Il est proposé de modifier les tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, de la manière suivante :

<b>Proposition Tarifs 2017</b>			
<b>Salles</b>	<b>Tarifs pour les Saint Christolens</b>	<b>Tarifs pour les extérieurs</b>	<b>CAUTION</b>
MPT- S1	154,00 € (140,00 €)	418,00 € (380,00 €)	825,00 € (750,00 €)
MPT - S1 + cuisine	193,00 € (175,00 €)	495,00 € (450,00 €)	946,00 € (860,00 €)
MPT - S2	154,00 € (140,00 €)	418,00 € (380,00 €)	825,00 € (750,00 €)
MPT - S3 (S1+S2)	238,00 € (216,00 €)	832,00 € (756,00 €)	1 660,00 € (1 510,00 €)
MPT - S3 + Cuisine	273,00 € (248,00 €)	891,00 € (810,00 €)	1 780,00 € (1 620,00 €)
MPT - Salle des Fêtes (Associations uniquement)	297,00 € (270,00 €)	1 188,00 € (1 080,00 €)	2 370,00 € (2 160,00 €)
MPT - Tarif LOTOS	50,00 € (au lieu de 45,00 €) réservée aux associations St Christolennes		
MPT – tarif exposants (Manifestations culturelles)	16,00 € par emplacement (au lieu de 12,00 euros)		
Foyer Sainte Marie – Foyer sportif – Maison Sorbières	<b>PAS DE LOCATION</b>		
Maintérargues	22,00 € (20 €) réservée aux Saint christolens	Caution 200,00 € (180 €)	
Maison de Cavalas	22,00 € (20€) réservée aux Saint Christolens	Caution 200,00 € (180 €)	

(Entre parenthèses figurent les tarifs de 2016).

Il est également proposé de réviser les tarifs relatifs au nettoyage des salles de la Maison Pour Tous, prestations correspondant à une option pour les réservataires.

<b>Nettoyage des salles de la Maison Pour Tous (option)</b>		
Désignation de la salle	Tarifs actuellement appliqués	<b>Proposition 2017</b>
Salle S1 (sans cuisine)	-	31,00 €
Salle S1 (avec cuisine)	58,00 €	62,00 €
Salle S2	58,00 €	62,00 €
S3 (=S1 +S2) sans cuisine	96,00 €	93,00 €
S3 avec cuisine	-	124,00 €
Salle des Fêtes	96,00 €	100,00 €
Rez de Chaussée MPT	190,00 €	220,00 €
Buvette MPT	-	62,00 €

### F. Régies de recettes du bar de la Maison Pour Tous

Il est proposé les modifications de tarifs ci-après (en rouge sur fonds jaune, proposition de modification de tarifs, les autres tarifs restent inchangés par rapport à 2016) :

Catégorie de produits	2014	2015	2016	Proposition 2017
<b>BOISSONS</b>				
<b>Canettes</b>				
Nestea	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Jus d'orange	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €
Jus de pomme	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €
Coca Cola	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Perrier	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Orangina	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Cacolac	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
<b>Sirops</b>				
Gambetta	0,40 €	0,40 €	0,40 €	
Pomme	0,40 €	0,40 €	0,40 €	
Citron vert	0,40 €	0,40 €	0,40 €	
Framboise	0,40 €	0,40 €	0,40 €	
Passion	0,40 €	0,40 €	0,40 €	
Menthe	0,40 €	0,40 €	0,40 €	
Cassis	0,40 €	0,40 €	0,40 €	
Cerise	0,40 €	0,40 €	0,40 €	
Orange	0,40 €	0,40 €	0,40 €	
Citron Clair	0,40 €	0,40 €	0,40 €	
Pêche	0,40 €	0,40 €	0,40 €	
Banane	0,40 €	0,40 €	0,40 €	
Grenadine	0,40 €	0,40 €	0,40 €	
Fraise	0,40 €	0,40 €	0,40 €	
<b>Autres Boissons</b>				
Eau	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Limonade	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €
	-	-	-	
Thé	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Café	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,60 €
<b>CHOCOLATS</b>				
Bueno	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Twix	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Lion	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Mms	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Bueno White	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Mars	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
KitKat	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Bounty	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
<b>BONBONS</b>				
Schtroumpfs	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Coca	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Fraises	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Crocodiles	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €

Œufs	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Cocobat	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Réglisse	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Fraisibus	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
<b>Autres produits</b>				
Hollywood	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Chips	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,50 €

### G. Régie de recettes du cimetière communal

Il est proposé d'augmenter les tarifs de la manière suivante :

Concessions	Durée	Superficie	Tarif 2015	Tarif 2016	Proposition 2017
Concession pour caveau	50 ans	5,80 m <sup>2</sup>	582,90 €	585,80 €	588,70 €
Concession en terre	30 ans	3,60 m <sup>2</sup>	361,80 €	363,60 €	365,40 €
Ancien Columbarium	30 ans	La case	279,00 €	281,00 €	282,40 €
Nouveau Columbarium	30 ans	La case	402,00 €	406,00 €	408,00 €
Concession du Carré Musulman	30 ans	2,30 m <sup>2</sup>	231,15 €	232,30 €	233,45 €

**NB : prix 2016 au m<sup>2</sup> : 101 € - prix 2017 au m<sup>2</sup> : 101,50 € (+0,50 € soit + 0,50 %)**

- Ancien columbarium : 1 case = 2 urnes
- Nouveau columbarium : 1 case = 3 urnes

Taxes et droit divers	Tarif 2015	Tarif 2016	Proposition 2017
Taxe d'inhumation	39,70 €	40,10 €	40,30 €
Taxe d'exhumation	39,70 €	40,10 €	40,30 €
Taxe de retrait ou de dépôt au dépositaire	39,70 €	40,10 €	40,30 €
Taxe de dépôt au columbarium	39,70 €	40,10 €	40,30 €
Taxe de dispersion des cendres	39,70 €	40,10 €	40,30 €

Dépositaire communal	Tarif 2015	Tarif 2016	Proposition 2017
Au moment du dépôt	39,70 €	40,10 €	40,30 €
Pour une période de 1 jour à 3 mois	4,70 €	4,80 €	4,90 €

Les tarifs définis ci-dessus seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

#### H. Régie de recettes du Conseil Municipal Jeunes

Il est proposé de maintenir les tarifs définis l'an dernier jusqu'à nouvelle délibération :

Tarifs de la régie de recettes du CMJ	2015	2016	Proposition 2017
Droit d'entrée (soirée CMJ)	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Vente de brioches	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Participation aux frais de restauration	0,50 €	0,50 €	0,50 €

Les tarifs définis ci-dessus seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

#### I. Tarif pour la location de matériel municipal

Les tarifs proposés ci-après pour 2017 sont calés sur la délibération prise par la ville d'Alès, le 05 décembre 2016, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

(En rouge, tarif modifié ou ajouté pour nouvel équipement)

Libellé du matériel	Tarifs 2016	Origine du matériel	Observation(s)	Tarif proposé pour 2017
Location de barrières taurines	3,00 €	Alès	Tarif à l'unité	3,00 €
Location de barrières de ville (ou 'Toulousaines')	3,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Tarif à l'unité	3,00 €
Caution barrières de villes ou taurines	500,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	-	500,00 €
Location de tables	4,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Tarif à l'unité par jour – (non livrées)	4,00 €
Location sonorisation musicales (CD et HF)	140,00 €	Alès	Tarif par journée	140,00 €
Location sonorisation simple pour parole	50,00 €	Alès	Tarif par journée	50,00 €
Location portevoix petit modèle	-	Alès	Tarif par journée	10,00 €
Location micro HF	20,00 €	Alès	Tarif par journée	20,00 €
Location micro filaire	-	Alès	Tarif par journée	5,00 €
Location micro col de signe	-	Alès	Tarif par journée	20,00 €

Écran de projection sur pied	20,00 €	Alès	Tarif par journée	<b>20,00 €</b>
Ecran TV ou Led	80,00 €	Alès	Tarif par journée	<b>80,00 €</b>
Embase lourde	12,00 €	Alès	Tarif par journée	<b>15,00 €</b>
Enceinte amplifiée GOA 10	-	Alès	La paire par jour	<b>30,00 €</b>
Sonorisation 100 watts	200,00 €	Alès	Tarif par journée	<b>200,00 €</b>
Amplificateur ligne 100 watts	-	Alès	Tarif par journée	<b>50,00 €</b>
Structure de Ponts	17,00 €	Alès	Tarif par journée	<b>17,00 €</b>
Vidéoprojecteur	80,00 €	Alès	Tarif par journée	<b>80,00 €</b>
Potelet guide public	-	Alès	Tarif par journée	<b>5,00 €</b>
Pupitre bois pour prise parole	-	Alès	Tarif par journée	<b>20,00 €</b>
Grilles d'exposition et panneaux d'exposition	3,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Tarif par grille jusqu'à une semaine	<b>3,00 €</b>
Chaises coque en plastique (sans transport)	3,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Tarif par chaise jusqu'à une semaine	<b>3,00 €</b>
Chaises coque en plastique (sans transport)	2,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Tarif par chaise jusqu'à une semaine	<b>2,50 €</b>
Chaises en fer (sans transport)	2,50 €	Saint Christol Lez Alès	Tarif par chaise jusqu'à une semaine (pour les associations externes uniquement)	<b>2,50 €</b>
Scène	4,00 €	Alès	Unité au plateau soit 2 m <sup>2</sup> (3 jours maximum)	<b>6,00 €</b>
Scène	-	Alès	Unité au plateau soit 1,44 m <sup>2</sup> (3 jours maximum)	<b>4,30 €</b>
Scène ULMA	-	Alès	Unité au plateau soit 1,333 m <sup>2</sup> (3 jours maximum)	<b>4,00 €</b>
Praticables	4,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Unité au praticable soit 2 m <sup>2</sup>	<b>7,00 €</b>
Location plancher bois au sol	-	Alès	Unité au m <sup>2</sup>	<b>3,00 €</b>
Tribunes sans montage	6,00 €	Alès	Tarif à la place	<b>6,00 €</b>
Location remorque Carnaval	120,00 €	Alès	(3 jours maximum)	<b>120,00 €</b>

<b>SERVICE LOGISTIQUE</b>				
Tarif horaire agent manutention / sonorisation (En semaine)	20,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Facturable aux associations en plus du matériel loué	<b>20,00 €</b>
Tarif horaire agent manutention / sonorisation (Dimanche et jours fériés)	40,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Facturable aux associations en plus du matériel loué	<b>40,00 €</b>
Tarif horaire véhicule léger (avec chauffeur)	10,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Facturable aux associations en plus du matériel loué	<b>10,00 €</b>
Tarif horaire véhicule fourgon (avec chauffeur)	15,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Facturable aux associations en plus du matériel loué	<b>15,00 €</b>
Tarif horaire véhicule avec Hayon (avec chauffeur)	25,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Facturable aux associations en plus du matériel loué	<b>25,00 €</b>
Tarif horaire véhicule poids lourd plateau avec grue auxiliaire (avec chauffeur)	35,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Facturable aux associations en plus du matériel loué	<b>35,00 €</b>
Tarif horaire chariot élévateur (avec chauffeur)	-	Alès	Facturable aux associations en plus du matériel loué	<b>30,00 €</b>
Tarif horaire Nacelle (avec chauffeur)	-	Alès	Facturable aux associations en plus du matériel loué	<b>135,00 €</b>

Monsieur le Maire indique que certains tarifs sont restés inchangés. Pour d'autres, il a été tenu compte de la hausse du coût de l'énergie ou de l'entretien, des tarifs appliqués dans d'autres communes, des prix d'achat ou bien du coût de la vie. Pour la location de matériel, les tarifs ont été calqués sur ceux d'Alès. Il précise que le prêt de matériel est gratuit pour les associations Saint Christolennes.

Après avoir demandé l'avis des Conseillers au sujet de vote des grilles tarifaires, Monsieur le Maire propose de les voter en bloc.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

<b>Suffrages exprimés</b>		<b>Abstentions ou refus de vote</b>	
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Refus de vote</b>
23	5	0	0

**Le Conseil Municipal adopte, par 23 voix "Pour", 05 voix "Contre", zéro abstention et zéro "Refus de vote", les grilles tarifaires des régies et des prestations communales.**

## QUESTIONS DIVERSES

### **1. Recrutement d'un agent de Police Municipale :**

Une question est posée concernant le recrutement pour le remplacement de l'agent de Police Municipale qui part à la retraite.

Madame Laurence MARTIN fait part de la démarche qui a été entreprise pour un recrutement en interne ou en externe et précise que le recrutement sera fait en toute objectivité.

### **2. Remerciements**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la part de Monsieur Éric PERSEGOL qui remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour le cadeau de départ à la retraite qui lui a été offert.

### **3. Date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal :**

Le prochain Conseil Municipal, qui aura lieu probablement le Mardi 28 Mars 2016, sera consacré au vote du Budget 2017.

---

**La séance du Conseil Municipal est levée à 22H00.**

---